

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA CANCHE

Newsletter n°1 Mai 2022

vous informe



Mot du Président

« L'eau est un enjeu majeur pour les prochaines décennies. Deux aspects sont importants : la qualité et la quantité de notre ressource en eau. En effet, la qualité est dégradée et c'est notre devoir de l'améliorer pour les générations futures. A propos de la quantité, nous devons apprendre à gérer l'abondance et la pénurie, parfois lors d'une seule et même année.

Ghislain TETARD,
Président de la CLE

Pour le SAGE en cours de révision, nous avons besoin de données techniques mais aussi un discours à la portée de tous. Les objectifs que nous nous fixerons doivent être compris de tous et adaptés à nos moyens financiers. Il nous est impératif de continuer à AGIR si nous voulons permettre à nos enfants et petits-enfants de bénéficier d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

ENSEMBLE ... AGISSONS ! »



Jean-Charles BRUYELLE,
Président de la Commission
Gestion de la Ressource



Francis FORTIER,
Président de la Commission
Milieux Aquatiques



Philippe FOURCROY,
Président de la Commission
Risques



Blandine DRAIN,
Présidente de la Commission
Communication

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

*PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Le SAGE
de la Canche

Le territoire

- 203 communes - 6 EPCI
- 1 390 km²
- Bassin de la Canche

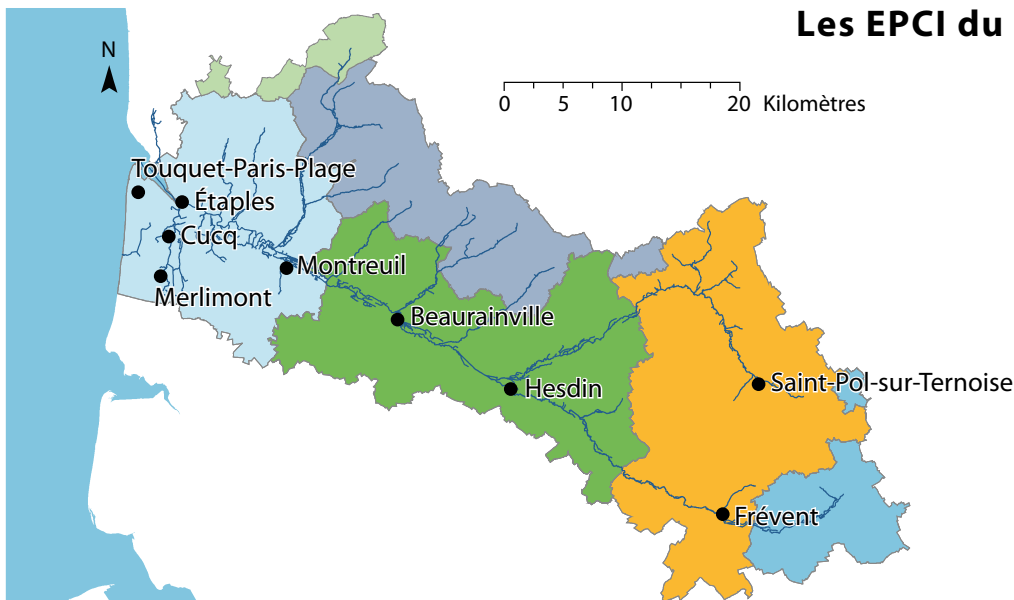
Est

- Un outil de planification
- Un document opposable
- Entré en révision en mai 2021

- PAGD* : aux Administrations
- Règlement : aux tiers et aux Administrations

Vise à

- Concilier les différents usages de l'eau
- Protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau



Les EPCI du bassin versant de la Canche

- CC des 7 vallées
- CA des 2 Baies en Montreuillois
- CC des Campagnes de l'Artois
- CC de Desvres-Samer
- CC du Haut Pays du Montreuillois
- CC du Ternois



La Commission Locale de l'Eau de la Canche

La Commission Locale de la Canche est présidée par Monsieur Ghislain TETARD, représentant de la Région Hauts de France.

Le mandat de la CLE a été renouvelé le 10 mai 2021

La Commission
Locale de l'Eau
de la Canche

Son rôle

- Rassembler les différents usagers de l'eau
- Définir les objectifs pour la protection des milieux aquatiques et la ressource en eau

Sa composition

- Le collège des collectivités territoriales
- Le collège des usagers de l'eau
- Le collège de l'Etat

Son organisation

- Le bureau
- La commission permanente
- Les commissions thématiques



La Commission répond à vos questions

Vous pouvez poser vos questions toute l'année sur le site internet du SAGE de la Canche (rubrique « une question ? ») ou envoyer un email à Alexandre Gallet, animateur de la CLE de la Canche (alexandre.gallet@symcea.fr)

La synthèse des travaux commissions thématiques

CT1 : Gestion de la Ressource

La loi NOTRe relative à la prise de compétence en eau potable des EPCI va permettre d'augmenter le budget et les investissements des structures en 2026.

L'assainissement impacte aussi nos masses d'eau. La CLE s'engage vers une amélioration de la desserte en collectif et une mise aux normes des installations en non collectif.

Les eaux pluviales urbaines sont la première source de pollution ponctuelle des eaux de surface selon l'état des lieux.

Les pollutions diffuses et notamment les nitrates et pesticides impactent aussi nos masses d'eau. La CLE va mettre en place des actions pour réduire ces impacts en travaillant avec le monde agricole.



CT2 : Risques

L'état des lieux a permis de présenter les aléas impactant le bassin de la Canche. Concernant les risques de ruissellement, le sol a tout d'abord un rôle d'infiltration de l'eau, primordial pour la recharge de la nappe et donc pour la production d'eau potable. Un sol vivant retient l'eau et diminue les phénomènes érosifs. En parallèle des outils sont développés pour mieux définir les solutions et leur efficacité, en particulier pour l'hydraulique douce.

Le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Canche coordonné par le Symcéa va permettre de déployer des actions de prévention, de gestion et des aménagements sur la période 2022-2026. Les services de l'État étudient la révision du Plan de prévention des risques inondations pour prendre en compte les différents risques.

CT3 : Gestion des milieux aquatiques

Les plans de gestions sont actuellement en révision. Ils ont atteint leurs objectifs en partie mais certains points doivent être renforcés comme la continuité latérale ou les espaces de bon fonctionnement.

La restauration de la continuité écologique se poursuit et reste un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état hydromorphologique.



CT4 : Communication

Cet aspect manquait dans le SAGE actuel, il a donc été décidé d'ajouter un enjeu sur la communication et de définir des objectifs précis.

Une réunion publique sur les zones humides a eu lieu avec des experts pour rappeler l'importance de ces milieux.

Des sorties terrains seront aussi programmées dans l'année.